

ACADEMIE DE NICE
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE DES ALPES MARITIMES
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1^{er} DEGRE

**DOSSIER D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS
D'INSTITUTEUR OU PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE FORMATEUR**

SESSION 2020

DOSSIER ADMINISTRATIF
EPREUVE D'ADMISSIBILITE

EPREUVE SUR DEUX ANNEES, CE DOSSIER S'ADRESSANT :

- **AUX NON BENEFICAIRES DE L'ADMISSIBILITE**
- **AUX NON TITULAIRES D'UN CAFIPEMF**

Texte de référence : Circulaire n°2015-109 du 21 juillet 2015

Nom d'usage : **Prénom**

Nom patronymique :

Date de naissance : **Lieu de naissance** :

Adresse postale Personnelle :

.....

Téléphone : **Téléphone portable (facultatif)** :

Corps et grade : **Fonction** :

Circonscription : **Classe** :

Ecole : **Ville** :

Nombre d'années d'enseignement effectif en tant que titulaire, stagiaire ou suppléant au
31 décembre de l'année de l'examen :

OPTION DU CAFIPEMF : choisir une option en cochant une case :

- Généraliste
- Arts visuels
- Education physique et sportive
- Education musicale
- Enseignement en maternelle
- Langues et cultures régionales
- Langues vivantes étrangères
- Enseignement et numérique

EPREUVES D'ADMISSIBILITE - DOSSIER D'ADMISSIBILITE :

Le candidat devra remettre par voie postale ou par dépôt à la Division de la Formation, du Remplacement et des Personnels Non Titulaires, DSDEN des Alpes-Maritimes (se reporter aux coordonnées en dernière page), leur dossier d'admissibilité comprenant :

- Un rapport d'activité** (5 pages maximum hors annexes)

Ce rapport consiste en « la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel, dans lequel il s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant dans le champ de l'accompagnement et de la formation. Ce rapport peut comporter en annexe, tout document, y compris audiovisuel, à même d'éclairer cette activité ».

- Une photocopie des trois derniers rapports d'inspection**

La date de remise du dossier d'admissibilité sera fixée ultérieurement (un calendrier vous sera communiqué).

A

le

Signature

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- être obligatoirement instituteur ou professeur des écoles **titulaire**.
- justifier d'au moins **5 ans** de services effectifs d'enseignement (titulaire ou non-titulaire), l'ancienneté de service étant appréciée au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisé l'examen.

□□□□□□□□□□□□□□□□

MODALITES D'INSCRIPTION ET COORDONNEES POUR TOUTES CORRESPONDANCES :

Les candidats devront télécharger et transmettre, le dossier dûment complété, par voie postale, par dépôt ou par courriel à l'adresse ci-dessous. La date butoir du dépôt du dossier administratif est fixée au **jeudi 10 octobre 2019 à 17h00**.

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes
Division du Remplacement, de la Formation et des Personnels Non Titulaires – Bureau
235
53 avenue Cap de Croix
06181 NICE Cedex 2
cafipemf06@ac-nice.fr
Tél : 04 93 72 63 71

□□□□□□□□□□□□□□□□

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Toute communication par courriel sera faite sur votre adresse professionnelle académique : nom.prenom@ac-nice.fr. Nous vous invitons à consulter cette adresse régulièrement.